

La constitution

coincés. Nous jugeons extrêmement injuste qu'il s'en prenne aux gouvernements et aux sources de financement provinciaux pour ne pas avoir à donner le coup de barre qu'il faudrait pour sortir de la timidité manifestée depuis des années.

J'ai déjà parlé il y a un certain temps de la pièce *Paper Wheat*. Il y a un passage de cette pièce qui parle du développement de l'Ouest canadien, dont il dit qu'il coule et coule et coule et coule.

M. Nielsen: Et coule.

M. Kristiansen: C'est fort bien trouvé comme expression, qui traduit certainement ce qu'ont dû éprouver en arrivant ceux qui sont venus s'établir dans les Prairies. Je regrette aussi que cette expression s'attachera, s'il faut en juger par ces trois derniers jours, au débat à peine amorcé sur la constitution.

M. Knowles: N'en donnez pas l'idée aux autres.

M. Kristiansen: Cela me rappelle ce que l'on dit souvent au sujet des grèves, qu'il n'est pas besoin d'être bien doué pour en commencer une, mais qu'il faut parfois beaucoup de sagesse pour la mener à une conclusion juste et honorable. Nous n'accomplirons pas grand-chose si nous nous contentons de rédiger des textes officiels. Malgré toute l'importance que peut avoir le libellé et la répartition des avantages et des pouvoirs dans une constitution, ou dans un contrat d'un autre ordre, l'essentiel doit être le leadership et la volonté de toutes les parties de vivre ensemble.

Il importe de nous doter d'une constitution, qui nous permette de vivre ensemble dans l'harmonie. Elle doit accorder des avantages à tous ou tous y perdront. C'est la même chose dans le mariage; chacun a droit à son espace vital, qui doit lui être accordé. Il faut que la constitution contienne des avantages d'importance pour toutes les principales parties.

En conclusion, je tiens simplement à dire qu'en dépit de nos problèmes et de nos différends qui s'ajoutent aux conflits portant sur la propriété des ressources, ce n'est pas le moment de laisser ces autres difficultés nous empêcher de nous acquitter de notre tâche. Nous devons nous élever au-dessus de ces querelles et montrer que nous croyons en nous-mêmes et avons assez de maturité pour régler tous les litiges en souffrance dans le temps et de la manière qui nous conviennent à nous, Canadiens. Voilà le sens de l'entreprise dans laquelle nous sommes engagés et comment notre parti l'envisage. Nous voulons jouer notre rôle et nous en reconnaissons les limites.

Il faudrait que notre constitution soit notre œuvre à nous. Il faut que nous nous dotions d'une constitution et de structures qui permettent aux Canadiens de tous les domaines et de toutes les régions de vivre et de travailler ensemble pour nous une qualité de vie qui soit la meilleure de la planète. Je répète que c'est ainsi que nous voyons les choses et nous sommes prêts à agir. Nous espérons que les autres le sont aussi.

M. Roy MacLaren (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, il y a 113 ans, par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les Canadiens optaient à la fois pour un rejet et pour un engagement. Rejet, dans le sens que nous refusions ce que d'aucuns estimaient être notre destin inévitable, l'annexion aux États-Unis; engagement, dans celui où nous nous engageons à faire des deux peuples fondateurs des partenaires égaux. Les Canadiens d'alors créèrent une entité politique apte à concilier les intérêts des deux peuples fondateurs. Aujourd'hui, nous

passons à une autre étape de cette évolution qui vise à assurer l'unité politique sans conformité de race, de culture ou de langue.

Nous ne sommes pas une refonte. Nous sommes engagés à constituer une nation au sein de laquelle les deux peuples fondateurs peuvent vivre dans l'égalité. Par ailleurs, l'égalité a été interprétée de façons diverses, selon les époques et les endroits, au cours de notre histoire créant confusion et irritation. Bien sûr, on voit les plus récentes manifestations de cet état de choses dans le référendum québécois et les préoccupations régionales qui caractérisent une forte partie du pays aujourd'hui.

Ces diverses interprétations de la façon dont nous devons réaliser notre unité politique ont engendré des problèmes d'ordre pratique qui nous empêchent de résoudre collectivement nos problèmes. Mais les partenaires sont toujours restés fidèles à leur principe d'égalité et la Confédération serait considérée comme un échec si nous ne pouvions donner à tous nos citoyens les moyens de se développer également, tant en français qu'en anglais, dans le cadre de leur propre culture. Le moment est venu de garantir cette égalité dans notre constitution. Dans le passé, alors que le pays s'étendait à l'Est et à l'Ouest, que sous l'effet de l'industrialisation constante, le rôle des gouvernements se modifiait et que les programmes sociaux faisaient leur apparition, il avait toujours été possible d'amender l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en fonction de cette évolution.

● (2200)

Faute d'une formule pour amender la constitution, il devient de plus en plus pénible, laborieux et anachronique de procéder par voie d'amendements à une loi d'un autre parlement.

Comme le disait récemment le sénateur Forsey, la Chambre des communes s'est prononcée à deux reprises contre l'idée du consentement unanime des provinces, soit en 1869 et en 1871, à une époque où un certain nombre de Pères de la Confédération figuraient encore au nombre des députés, et ils s'étaient tous opposés à cette idée.

Compte tenu de ce que je viens de dire, il est grandement temps de rapatrier la constitution.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il-vous-plait!

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—LES CÉRÉALES—LE PROBLÈME DE L'AMÉLIORATION DES RÉCOLTES—LE PRIX OBTENU PAR LES AGRICULTEURS DE L'OUEST

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Au cours de la dernière session, monsieur l'Orateur, soit le 29 mai, j'ai demandé au ministre chargé de la Commission canadienne du blé d'informer la Chambre et les agriculteurs de l'Ouest s'il avait étudié le problème de l'amélioration des récoltes et, dans l'affirmative, s'il était certain que les agriculteurs de l'Ouest du Canada recevaient leur dû pour leurs céréales.